

Covid-19 : comment les universités jonglent avec le « 100 % présentiel »

- Officiellement, la rentrée universitaire est à « 100 % en présentiel », mais la réalité quotidienne est plus complexe.
- Les établissements doivent faire face aux contraintes sanitaires, au manque de locaux et certains enseignants veulent continuer les cours à distance.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Marie-Christine Corbier
@mccorbier

En ces temps de rentrée universitaire, le « 100 % présentiel » est devenu un mot d'ordre dans la bouche de la ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal. « Globalement, la rentrée s'est faite en présentiel », affirme Manuel Tunon de Lara, à la tête de la Conférence des présidents d'université (CPU). La situation est toutefois très variable d'une formation à l'autre.

« La tendance est aux cours en hybride, c'est-à-dire du présentiel sur les travaux dirigés et du distanciel sur les cours magistraux », indique Paul Mayaux, président de la Fage, la première organisation étudiante. « L'objectif, c'est bien de faire du 100 % présentiel, selon Franck Loureiro, secrétaire général adjoint du Sgen-CFDT. Mais il faut que les établissements puissent s'adapter et respecter les consignes sanitaires liées à la pandémie. »

Impossible, cette année, d'avoir 1.000 étudiants dans un amphithéâtre qui peut en accueillir 800.

Impossible par exemple, cette année, d'avoir 1.000 étudiants dans un amphithéâtre qui peut en accueillir 800. Les universités ne peuvent plus pousser les murs comme avant la crise sanitaire. D'autant que le ministère de l'Enseignement supérieur a incité à « doubler les enseignements » pour éviter de trop fortes concentrations d'étudiants. « Des enseignants se retrouvent donc dans l'obligation de faire du distanciel », reprend Franck Loureiro.

De nouvelles habitudes

La qualité de l'air impose aussi parfois de faire autrement. A l'université de Strasbourg, les quelques amphithéâtres sur lesquels l'établissement a « des doutes sur l'aération » ne seront utilisés qu'en demi-jauge, confie la vice-présidente formation de l'université, Alexandra Knaebel. Pour l'instant, seuls une partie des étudiants ont fait leur rentrée. Ils peuvent donc être

accueillis en présentiel dans différentes salles. Mais que se passera-t-il d'ici quelques semaines lorsque le campus fonctionnera « à pleine charge » ? s'interroge-t-elle.

Plus encore que les années précédentes, la crise sanitaire révèle le manque de locaux universitaires, malgré les investissements en cours. Faute de place, des enseignements en présentiel basculent en distanciel. Les gestionnaires de salles nous disent : « Je n'ai plus de place en présentiel à tel créneau donc soit tu fais ton cours en distanciel, soit tu trouves un autre créneau », raconte Anne Roger, cosecrétaire générale du Snesup-FSU. « Le distanciel devient une réponse au manque de locaux et on nous vante tous les mérites d'un enseignement à distance dont on a pourtant dénoncé les effets sur la réussite des étudiants ».

« Le juste compromis »

A ces contraintes sanitaires s'ajoutent de nouvelles habitudes, prises avec la pandémie. « Certains enseignants-chercheurs, qui manquent de temps pour leurs travaux de recherche, ne veulent plus venir sur le campus pour faire deux heures de cours », poursuit Anne Roger.

« Si certains enseignants-chercheurs continuent à faire de l'enseignement à distance, ce n'est pas un choix individuel, mais celui de l'équipe pédagogique et c'est validé par l'établissement », insiste Guillaume Gellé, vice-président de la CPU. « Mais que faire quand, dans une équipe de cinq personnes, un seul souhaite faire du présentiel ? interroge Anne Roger. Cela crée de la pression sur les enseignants qui refusent le distanciel et génère des inégalités de traitement entre étudiants. »

Derrière la réalité d'un « 100 % présentiel avec des adaptations », Franck Loureiro s'efforce néanmoins d'y voir l'opportunité d'un « encadrement plus personnalisé des étudiants », avec le développement des petits groupes. Il faut « trouver le juste compromis entre la volonté de certains enseignants de poursuivre en distanciel et le souhait des étudiants », tranche le président de l'université de La Rochelle, Jean-Marc Ogier, qui a fixé un maximum de 20 % de cours en distanciel pour chaque étudiant.

A Lille, son homologue Jean-Christophe Camart n'a pas fixé de telle limite « parce que, en juin, on avait encore un doute sur le fait de savoir si on aurait une rentrée normale ». Mais lui aussi se dit prêt « à instruire » l'idée d'un « cadrage » des cours à distance. ■



A l'université de Strasbourg, les quelques amphithéâtres sur lesquels l'établissement a « des doutes sur l'aération » ne seront utilisés qu'en demi-jauge, confie la vice-présidente formation de l'université, Alexandra Knaebel. Photo Jean-Francois Badias/AP/Sipa

Sur le plateau de Saclay, la grande école ENSTA Paris se voit en « campus numérique »

Après des mois de numérisation subie en raison de la crise sanitaire, la grande école d'ingénieurs installée non loin de Polytechnique envisage de s'en servir pour transformer sa pédagogie et proposer un nouveau type de formations.

A l'ENSTA Paris comme dans d'autres grandes écoles, la rentrée s'est faite en présentiel. Après des mois de crise sanitaire et d'enseignements perturbés, « c'était important », souligne Elisabeth Crépon, à la tête de cet établissement du plateau de Saclay qui forme « des ingénieurs multispécialistes », non loin de l'École polytechnique. En ce mois de septembre, les cours à distance sont limités à « certains étudiants internationaux qui n'ont pas encore pu rejoindre le campus », explique-t-elle aux « Echos ».

Mais la plus vieille école d'ingénieurs de France entend aussi « tirer profit de l'expérience acquise

pendant le confinement sur le distanciel » et « se transformer en campus numérique ». Cela signifie d'abord, dans le courant de l'année, que des cours – des enseignements magistraux, par exemple – se dérouleront « en distanciel ou en mode hybride, selon des modalités pédagogiques pensées et non subies », précise Elisabeth Crépon.

L'établissement a équipé dix de ses salles d'outils numériques pour permettre des interactions entre l'enseignant et les étudiants, mais aussi entre étudiants, qu'ils soient dans ou hors de la salle. L'école y voit « un outil très intéressant pour l'international ». L'ENSTA a deux campus offshore, l'un à Tunis, l'autre à Shanghai. « A Tunis, les étudiants suivront un cours magistral en même temps que les élèves ingénieurs de l'ENSTA à Palaiseau (Essonne), ce qui évitera de dupliquer un cours avec un enseignant qui se rendait sur place », explique Elisabeth Crépon. Les étudiants basés à Tunis « feront partie d'un seul et

même groupe avec ceux de Palaiseau », tous étant reliés grâce aux nouveaux outils numériques.

La mutualisation des cours pourra concerner « 50 % des enseignements assurés en Tunisie » et « un peu moins en Chine ». De quoi faire des économies ? Elisabeth Crépon assure que non et évoque le coût des équipements : « Notre moteur est d'améliorer la qualité de l'enseignement et de permettre à l'enseignant de proposer des activités différentes plutôt que de répéter son cours », assure-t-elle.

Des masters avec 60 % ou 70 % de distanciel

Et pour le cycle ingénieurs ? Peut-on imaginer un cours magistral de mathématiques dispensé en distanciel à tous les élèves des écoles de l'Institut Polytechnique de Paris constitué autour de l'X ? « Cela pourrait être le cas, mais aujourd'hui ce n'est pas une option que nous avons retenue », répond Elisabeth Crépon. Pour le cycle

ingénieurs, l'intégration du numérique doit permettre aux étudiants « d'avoir accès à tout moment à l'ensemble du cursus digitalisé sur une plateforme ». Ils pourront réviser les travaux dirigés ou accéder à des ressources complémentaires.

A plus long terme, l'école compte, dans le cadre de l'Institut Polytechnique de Paris, proposer de nouvelles formations « pour des publics qui ne peuvent pas se déplacer facilement sur un site », avec « des programmes spécifiques et des certificats spécialisés ». « On peut imaginer une formation de niveau master où 60 à 70 % des enseignements se feraient à distance, placés sur une plateforme, et rassembler les étudiants deux fois par an pour des activités de projet ou expérimentales », conclut Elisabeth Crépon. Ce projet doit se déployer dans les cinq ans à venir. C'est « une priorité » du futur contrat d'objectifs et de performance que l'école doit renouveler avec sa tutelle, le ministère des Armées. — M.-C. C.

Salaires : le pouvoir des branches pourrait être étendu

EMPLOI

Le Conseil d'Etat tranchera avant la mi-octobre dans le contentieux qui oppose les partenaires sociaux du commerce au ministère du Travail sur le droit ou non des branches d'intégrer des compléments de salaire dans leurs minima hiérarchiques.

Leïla de Comarmond
@leiladeco

Jusqu'où va désormais le pouvoir de la branche en matière salariale ?

Bien plus loin que ce que souhaite le gouvernement, pourrait bien décider le Conseil d'Etat bientôt. C'est en tout cas ce qu'a préconisé le rapporteur public lors de l'examen lundi de la première affaire portant sur ce sujet arrivé devant la haute juridiction administrative. Elle porte sur un accord salarial conclu dans le commerce de détail que le gouvernement a refusé d'étendre sur certains points.

Le sujet a fait l'objet d'une audience d'instruction publique au Conseil d'Etat le 10 septembre dans le cadre du contentieux qui oppose le patronat et les syndicats du commerce de détail, pour le coup à l'unisson, au ministère du Travail. Les partenaires sociaux et le directeur général du travail ont chacun exposé leur point de vue dans un

exercice qui était une première pour la haute juridiction administrative. Avec au cœur des débats le degré de liberté que conserve la branche pour fixer les « salaires minima hiérarchiques » depuis que les ordonnances Macron ont fortement réduit la liste des sujets sur lesquels elle peut imposer ses règles aux entreprises.

Degré de liberté, pouvoir de contrainte

Les représentants des entreprises et les salariés de la branche du commerce de détail ont considéré que la loi ne précisait pas ce que sont ces fameux « salaires minima hiérarchiques », leur définition était à la main des branches. Ils ont signé un accord intégrant dans leurs minima hiérarchiques une rémunération de temps de pause et une

Jugeant qu'une branche ne peut imposer aux entreprises que le montant du seul salaire de base, sans intégrer aucun complément, le ministère du Travail a refusé d'étendre cette partie de l'accord.

prime de fin d'année. Jugeant qu'une branche ne peut imposer aux entreprises que le montant du seul salaire de base, sans intégrer aucun complément, le ministère du Travail a refusé d'étendre cette partie de l'accord. Il l'a donc exclue de son arrêté d'extension, sésame pour que des mesures décidées par la branche s'appliquent non pas aux seuls membres de l'organisation patronale qui les a validées mais à toutes les entreprises du secteur. C'est cet arrêté d'extension partielle que le rapporteur public du Conseil d'Etat a proposé d'annuler.

Décision très attendue

La haute juridiction administrative doit rendre sa décision avant la mi-octobre, sachant qu'il est rare qu'elle ne suive pas l'avis du rappor-

teur public. Cet arrêt est très attendu. Non seulement parce qu'il porte sur des salariés de deuxième ligne invisibles jusqu'à ce que la crise de la Covid montre leur importance, mais aussi parce que le commerce n'est pas le seul secteur à avoir décidé d'intégrer des compléments salariaux dans ses grilles salariales. C'est notamment le cas de la métallurgie.

Au-delà de ses conséquences concrètes importantes pour les salariés des secteurs concernés, l'arrêt aura aussi une portée politique si la haute juridiction administrative décide de limiter la portée d'une réforme emblématique du quinquennat Macron en matière sociale : celle de la hiérarchie des normes entre branches et entreprises en matière sociale. ■